

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
07 juin 2013

Dossier complet le
07 juin 2013

N° d'enregistrement
F07413P0101

1. Intitulé du projet

Pôle Régional Agro-touristique de la race Limousine, au Pôle de Lanaud, sur les communes de Boisseuil et de Saint-Hilaire-Bonneval.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Lanaud Développement

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale ROUX Bernard

RCS / SIRET 5 2 1 4 7 1 7 1 4 0 0 0 1 9 Forme juridique Association Loi 1901

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33°	- Modification de 1 304m² de SHON existante. - Création de 300m² de SHON. - Reprise de l'existant pour améliorer l'accueil du public (stationnements existants, esplanade routière devenant piétonne, accessibilité au Ring), sur une surface de 0,84 ha (8 373 m²). - Extension du parking, aménagements paysagers, cheminements et ouvrages divers du parc agro-touristique : 3,95 ha (39 500 m²). EMPRISE GLOBALE DES AMENAGEMENTS : 4,79 ha (47 873 m²) TERRAIN D'ASSIETTE DU PROJET (aménagement parmi les prairies existantes) : 9 ha (90 125 m²)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

- Modification de 552m² de SHON : mise aux normes du pavillon d'accueil (ERP, cuisine), aménagement intérieur.
- Modification de 605m² de SHON : mise aux normes du ring (ERP, toilettes publiques), aménagement intérieur (matériel de projection, salle d'exposition).
- Modifications de 147m² de SHON : aménagements intérieurs de la grange du hameau de Lanaud (sanitaires, assainissement autonome, pique-nique abrité, local technique).
- Création de 300m² de SHON : boutique, sanitaires, assainissement autonome, 2 salles de séminaire.
- Entrée existante conservée depuis la RD. Sortie créée sur la RD, en accord avec la Direction des routes du CG 87/ SIREO (Olivier SERRE).
- Rationnalisation du parking existant (108 pl) d'une superficie de 2 406 m² par délimitation des places.
- Création d'un parking bus (5 pl) d'une superficie de 327 m² par busage d'un fossé.
- Création d'un parking de 86 places, (1 730m²), par déblais/remblais compris création de merlons, fossés et plantations, sur une emprise de 6 700 m².
- Suppression de voiries (2 188 m²), déblais/remblais sur une emprise de 6 294 m² pour l'accueil du public piéton. Création d'une esplanade piétonne imperméable (756 m²), de noues de récupération des EP (240m²), de cheminements semi-perméables (399 m²).
- Création de cheminements semi-perméables (3 722m²) par déblais/remblais, création de noues et bassins de régulation des EP (7 031m²) par débusage des canalisations actuelles recueillant les EP du bassin versant, et par déblais/remblais. Etanchéité à l'argile des ouvrages.
- Création de decks (430 m²) et passerelles (480m²) en bois naturellement résistant en extérieur. Création de labyrinthes aux parois bois ajourées de 2 à 3 m de haut (961 m²).
- Création de murets de soutènement en béton de 1,30 m de hauteur moyenne (434ml). Habillage corten de certains murs (285 m²).

4.2 Objectifs du projet

- Ouvrir au public le Pôle de Lanaud, Quartier Général de la Race Limousine, vitrine de l'excellence agricole régionale, où siègent la plupart des organisations de sélection en race Limousine et abrite également la Station Nationale de Qualification de la race Limousine en France et à l'international.
- Promouvoir la race Limousine, emblématique de la région Limousin.
- Expliquer l'élevage, le rôle de l'éleveur, le paysage bocagé de pâtures, les essences forestières du Limousin et leur diverse mise en oeuvre, auprès du grand public et des écoles.
- Déguster les produits de la Limousine, et plus largement les productions agricoles d'excellence du Limousin.
- Synergie touristique avec les autres sites du Limousin et notamment ceux situés à l'entrée Sud de l'agglomération de Limoges, dont le parc du Reynou, le site de Chalucet, et les Jardins Sonores de La Borie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux Bâtiments et Parc seront réalisés en simultanéité.

Les travaux prévus pour les bâtiments :

Création :

- déblais/remblais, terrassements, réseaux, assainissement autonome
- gros oeuvre : fondation structure béton, structure bois
- second oeuvre : aménagement intérieur

Réhabilitation :

- gros oeuvre pour la grange : réseaux, dalle béton, ouverture en façade
- second oeuvre (pavillon d'accueil, ring, grange) : aménagements intérieurs

Les travaux prévus pour le parc d'une durée de 10 à 12 mois seront séquencés en 4 phases :

- déblais/remblais, terrassements, étanchéité à l'argile, réseaux EP, AEP, électricité.
- sols imperméables et semi-perméables
- ouvrages béton, corten, bois non traité
- ensemencement et plantation

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le pavillon d'accueil (restaurant), le ring, les séminaires et la boutique seront accessibles toute l'année.

Le parc et la grange seront ouverts, en journée, de Pâques à La Toussaint.

La fréquentation du parc agro-touristique est estimée entre 40 000 et 50 000 personnes / an.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Le projet de mise en tourisme du Pôle de Lanaud a été approuvé lors de la révision simplifiée des PLU de Boisseuil et de Saint-Hilaire-Bonneval, en mai 2012.
- Pour les bâtiments à construire, le Permis de construire est envisagé pour l'été 2013.
- Pour le parc agro-touristique : Accord de la Direction des routes du CG 87/ SIREO (Olivier SERRE) pour la création d'une sortie sur la RD 320 (Février 2013).

Déclaration au titre de la loi sur l'eau (été 2013), Permis d'aménager (été 2013).

Les évolutions du projet sont régulièrement présentées aux services de la DDT (Service Urbanisme Logement, Service Eau, Environnement, Forêt, Risques), aux services de la DDCSPP, et récemment au service de la DREAL (Unité AE), pour prendre en compte leurs remarques et préparer, en concertation, le permis d'aménager.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

En vue du dépôt du permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface globale du projet (la desserte du chantier s'opérera par la voirie existante longeant la totalité du projet)	4,79 ha
Surface du bâtiment créé	300 m ²
Nombre de place de stationnement créées	86 VL et 5 Bus
Déblais (bassin, noues) - Remblais (parking créé, abords de l'esplanade, digues, îles) - Excédent (bassin)	13 448 m ³ - 5 698 m ³ - 7 750 m ³
Surfaces artificialisées (parking créé, esplanade)	2 486 m ²
Suppression de surface artificialisée	2 188 m ²
Cheminements semi-perméables	3 722 m ²
Superficie decks, structure bois sur plots béton	430 m ²
Murets de soutènement (H moyenne = 1.30m)	434 ml
Milieux humides	7 031 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹
Lanaud - 87 220 Boisseuil	Long. <u>1</u> ° <u>20</u> ' <u>13</u> " Est Lat. <u>45</u> ° <u>44</u> ' <u>38</u> " Nord
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :
	Point de départ : Long. ____ ° ____ ' ____ " ____ Lat. ____ ° ____ ' ____ " ____
	Point d'arrivée : Long. ____ ° ____ ' ____ " ____ Lat. ____ ° ____ ' ____ " ____
	Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Pas de liens fonctionnels avec d'autres travaux.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Prairie de fauche, pour le parc agro-touristique et l'extension du parking existant.

Voirie de desserte interne au site et talus arboré (charmes), pour les emprises de l'esplanade et du bâtiment à créer (boutique + séminaire).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Révision simplifiée des PLU de Boisseuil et de Saint-Hilaire-Bonneval. Mai 2012 :

- Boisseuil : extension du parking, construction du bâtiment en zone Un.

- Saint-Hilaire-Bonneval : parc agro-touristique en zone UL.

NB (pour la question suivante) : dans le cadre de la révision simplifiée des PLU de Boisseuil et de Saint-Hilaire-Bonneval, un état initial de l'environnement a été dressé et rendu.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE(Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) du réseau routier national de la Haute-Vienne A20 - RN 520n approuvé par arrêté préfectoral n° SEEFR/2012-126 du 5 mars 2012.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Boisseuil est couverte par le PPR inondation du bassin « Briançonnais » approuvé le 13/01/99. Les terrains du projet sont distants des zones couvertes par le PPRi et ne sont pas concernés par les risques inondation du bassin « Briançonnais ». La commune de Saint-Hilaire-Bonneval est couverte par le PPR inondation du bassin « Roselle » approuvé le 7/04/08. Les terrains du projet sont distants des zones couvertes par le PPRi et ne sont pas concernés par les risques inondation du bassin « Roselle ».
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☒	☐	Le Pôle de Lanaud se situe sur la frange Nord-Est du Site Inscrit de la Vallée de la Briançonnais.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	Remarque : - les 2 réseaux busés actuels des EP provenant des surfaces imperméabilisées du site (toitures et voiries) seront débusées pour alimenter les ouvrages chargés de réguler en surface les EP du site, et créer ainsi les milieux humides (noues végétales, bassins de régulation). - Le bassin d'orage actuel est un ouvrage enterré dont la régulation s'opère par saturation de 2 buses verticales positionnées dans la cuvette en bas du site. Le bassin d'ouvrage est remodelé pour une gestion apparente et gravitaire des EP.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les déblais proviennent majoritairement du remodelage du bassin d'orage, afin de lui conférer un caractère de zone humide qui rappelle sa configuration ancienne de vallon. L'aménagement de bassins successifs en terrasse permet également de qualifier et valoriser cet espace afin de créer une scénographie paysagère des milieux écologiques inféodés à l'eau. Les déblais excédentaires sont conséquents (7 750 m3) en raison des remblais antérieurs apportés lors des travaux du projet de Jean Nouvel, créé en 1991, pour la réalisation du bassin d'orage barrant l'ancien vallon en amont de l'ancienne RN 20. Ils seront réutilisés sur site en cicatrization des abords des délaissés routiers de l'ancienne RN 20.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Dans le cadre de la sensibilité du site inscrit de la Vallée de la Briançonne, une attention particulière est portée à l'insertion du projet au sein du site architectural et paysager du Pôle de Lanaud : - L'extension du parking s'insère dans le prolongement du parking existant et à en retrait du bâtiment-phare des bureaux. Les talus seront végétalisés afin de masquer les voitures depuis l'A20. - Le nouveau bâtiment est en retrait de la mise en scène de l'entrée sur le site architectural vers le grand paysage. Les ouvrages du parc agro-touristique sont localisés en contrebas de la grande prairie, pour apprécier les vues vers le grand paysage depuis l'esplanade piétonne. - Les chemins, les noues végétales, le bassin et les decks s'insèrent sur la pente naturelle du terrain. - Le parcours gravitaire des eaux pluviales est rendu visible. - les plantations sont conservées et complétées.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Les terrains du projet s'établissent à la frange des installations du Pôle de Lanaud incluant une unité de méthanisation dont la mise en service est prévue en mai 2013. L'ensemble des installations de transit et vente de bovins ainsi que de méthanisation a fait l'objet d'une autorisation préfectorale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) en date du 23 mars 2012. Dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter, l'étude d'impact et l'étude de dangers réalisées ont mis en évidence que les installations bovines et de méthanisation n'induisaient pas de risque technologique ou de débordement des zones de dangers sur les terrains du projet de mise en tourisme.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les terrains du projet sont situés à l'extérieur du périmètre sanitaire de la Station de Lanaud et ne sont concernés par aucune activité impliquant un quelconque risque sanitaire. L'activité de méthanisation a fait l'objet d'une demande d'agrément sanitaire au titre du règlement CE 1069/2009 et d'un plan de maîtrise sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Les extrémités du bassin des labyrinthes et les abords de la grange du hameau de Lanaud sont dans le périmètre des 250m de l'A20. Aucune construction n'est prévue dans le périmètre des 250m de l'A20.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Les installations de transit et vente de bovins ne représentent pas une source d'odeurs persistantes compte tenu des modalités d'élevage extensif avec paillage des aires de stabulation. La méthanisation ne contribuera pas à modifier notablement le contexte olfactif dans la mesure où les co-substrats apportés sur site ne dégagent pas d'odeurs particulières ou sont stockés en cuves fermées. D'une manière générale, le processus de méthanisation conduit à la digestion en milieu anaérobie, à l'intérieur d'ouvrages fermés et étanches, à l'épuration et à la valorisation du biogaz, et à la production de digestats correspondant à des produits désodorisés. Aucune plainte relative à des nuisances olfactives n'a été recensée à l'encontre du Pôle de Lanaud.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	Le parc agro-touristique sera ouvert au public uniquement en journée. Aucun éclairage n'est prévu à cet effet.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	L'aspect routier du site actuel sera réduit par l'aménagement de l'esplanade piétonne. Le parc occupe la partie basse du site, peu visible depuis les extérieurs et l'intérieur du site. Le parking est contenu à l'arrière du bâtiment-phare des bureaux. L'entrée sur le site est conservée. La perception des bâtiments de Jean Nouvel, labellisés patrimoine XX°, ainsi que la cinétique de l'arrivée sur le site sont ainsi conservées. La vue remarquable vers les horizons bocagés et vallonnés du Limousin est confortée par l'esplanade piétonne.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	Réduction de 25% (20 545m²) de la surface en prairie de fauche actuelle (81 507 m²) par la création du parking et du parc en contrebas des bâtiments existants. Les 75% restant de prairie de fauche (61 002 m²) seront converties en pâtures pour des vaches Limousines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est développé sur le site du Pôle de Lanaud accueillant actuellement les activités de transit et vente de bovins ainsi que de méthanisation.

Les impacts relatifs à ces activités ont été appréciés dans le cadre du dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE, ayant donné lieu à un arrêté préfectoral d'autorisation DCE / BPE n°2012-21 du 23 mars 2012.

Compte tenu de la nature du projet de mise en tourisme, les effets potentiellement cumulables sur le site de Lanaud sont relatifs aux flux (trafic, consommation d'eau potable, production d'eaux usées) pour lesquels le Pôle de Lanaud veillera au dimensionnement suffisant des réseaux et dispositifs.

Le résumé non technique de l'étude d'impact ainsi que le dossier de notification de modifications des ICPE sont joints en annexe.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet du parc agro-touristique de la race Limousine devrait être dispensé d'une étude d'impact pour les raisons suivantes :

- Le projet du parc agro-touristique est par définition un parc agricole et paysager. Il se compose d'une faible artificialisation des sols ($4020\text{m}^2=2486-2188+3722$) dont les parties non roulées des stationnements sont en gazon armé, de la création de $7\,031\text{m}^2$ de milieux humides favorisant l'implantation d'écosystèmes inféodés à la présence de l'eau, de solutions passives, combinant des techniques alternative de gestion des eaux pluviales permettant de rendre visible la trame bleue du site, aujourd'hui busée, et de cheminements et noues végétales positionnées au niveau du terrain naturel afin de minimiser les déblais/remblais et d'inscrire les aménagements dans la pente.
- La majeure partie du projet consiste à aménager le sol : espace piéton, decks, cheminements, noues végétales, bassin. Les seuls éléments verticaux seront les labyrinthes en structures bois variant entre 2 et 3 m de hauteur. Ils seront positionnés dans la partie la plus basse, sur les îles au milieu du bassin d'orage, entourés par la végétation spécifique aux milieux humides. Ils ne seront visibles que depuis l'intérieur du site, à partir du secteur des noues végétales.
- L'adaptation au terrain naturel a été recherchée et optimisée pour conserver et mettre en valeur l'existant architectural et agricole, et compléter le site par une offre pédagogique sur les pâtures, le rôle de l'eau dans les écosystèmes et la mise en valeur des milieux naturels inféodés à la présence de l'eau.
- Les aménagement sont peu impactant. Ils consistent à améliorer l'existant pour la partie amont (parking, accueil et esplanade), à prolonger le parking existant, et à créer des aménagements ludiques et pédagogiques sur la partie aval (parc agro-touristique).
- Dans le PLU, est présenté le plan de la programmation possible par lieu sur l'ensemble de la propriété du Pôle de Lanaud. Les points 9 et 10, qui portent sur une évolution possible de l'usage agricole (vallon humide, sagne, pâture, prairie de fauche) sont précisés pour le moyen et le long terme. Ils ont été abandonnés par la Maîtrise d'Ouvrage.
- Les surfaces aménagées couvrent une surface de 4,5 ha, inférieure à la surface minimale d'une étude au cas par cas.
- Le terrain d'assiette du projet, regroupant les surfaces aménagées et les prairies pâturées, couvre une superficie de 9 ha. L'ensemble ainsi élargi des aménagements et de leur écrin de pâtures couvre ainsi une superficie comprise entre 5 et 10 ha, relevant dans ce cas, d'une étude au cas par cas.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☐
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☐
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
N° 6 : Extraits de la Révision simplifiée des PLU de Boisseuil et Saint-Hilaire-Bonneval Mai 2012 : Présentation du projet de mise en tourisme du Pôle de Lanaud, Création d'une zone UL dans le secteur de Lanaud (Boisseuil), Extension de la zone Un dans le secteur de Lanaud (St-Hilaire-Bonneval).
N° 7 : Méthanisation : Le résumé non technique de l'étude d'impact (juill 2011) ; extrait du dossier de demande d'autorisation : zone de danger (juill 2011).
N° 8 : Site Inscrit de la Vallée de la Briançonne
N° 9 : Parc agro-touristique : Etat actuel ; extrait du Diagnostic (Avril 2011), plan des superficies (aménagements localisés, terrain d'assiette) ; notice descriptive du parc agro-touristique ; plan masse A0 1/500 ; coupes A0 1/200 ; réseaux A2 1/1000 ; carnet de croquis et détails du projet
N° 10 : Extrait du PC de Jean Nouvel : Etude des réseaux EP (bassin d'orage)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Fait à

le,

Signature



Mise en tourisme du domaine agricole - POLE AGRO-TOURISTIQUE

Découverte du site de Lanaud, Programme et Parcours

1- BOUTIQUE / ACCEUIL DU PUBLIC

PROGRAMME :

- Billeterie
- Boutique

2 - LE RING

LIEU : Bâtiment de vente emblématique du pôle

PROGRAMME : Centre d'interprétation

- Scéance vidéo sur les thématiques agricoles
- Expositions permanentes et saisonnières (artistique, culturelles autour de la Limousine)

3 - LA MARCHÉ DE L'ÉVOLUTION

AMBIANCE : Silhouette de vache en Corten

PROGRAMME :

- La silhouette de la vache à travers les âges
- Amélioration de la race

4 - LES LEVADES

AMBIANCE : Levades, prairie et Sculptures éphémères

PROGRAMME : Agriculture et paysage du Limousin

- Limousin, berceau de la Limousine
- Paysage de bocage et pâture
- Eau, irrigation, fauche

5- LES DECKS PEDAGOGIQUES

AMBIANCE : Plateformes pédagogiques

PROGRAMME : Domestication et élevage

- La vache
- La race Limousine
- Eleveur et élevage

6- LE DEDALE

AMBIANCE : Milieux humides, îles "labyrinthes"

PROGRAMME : Enigmes et espaces ludiques

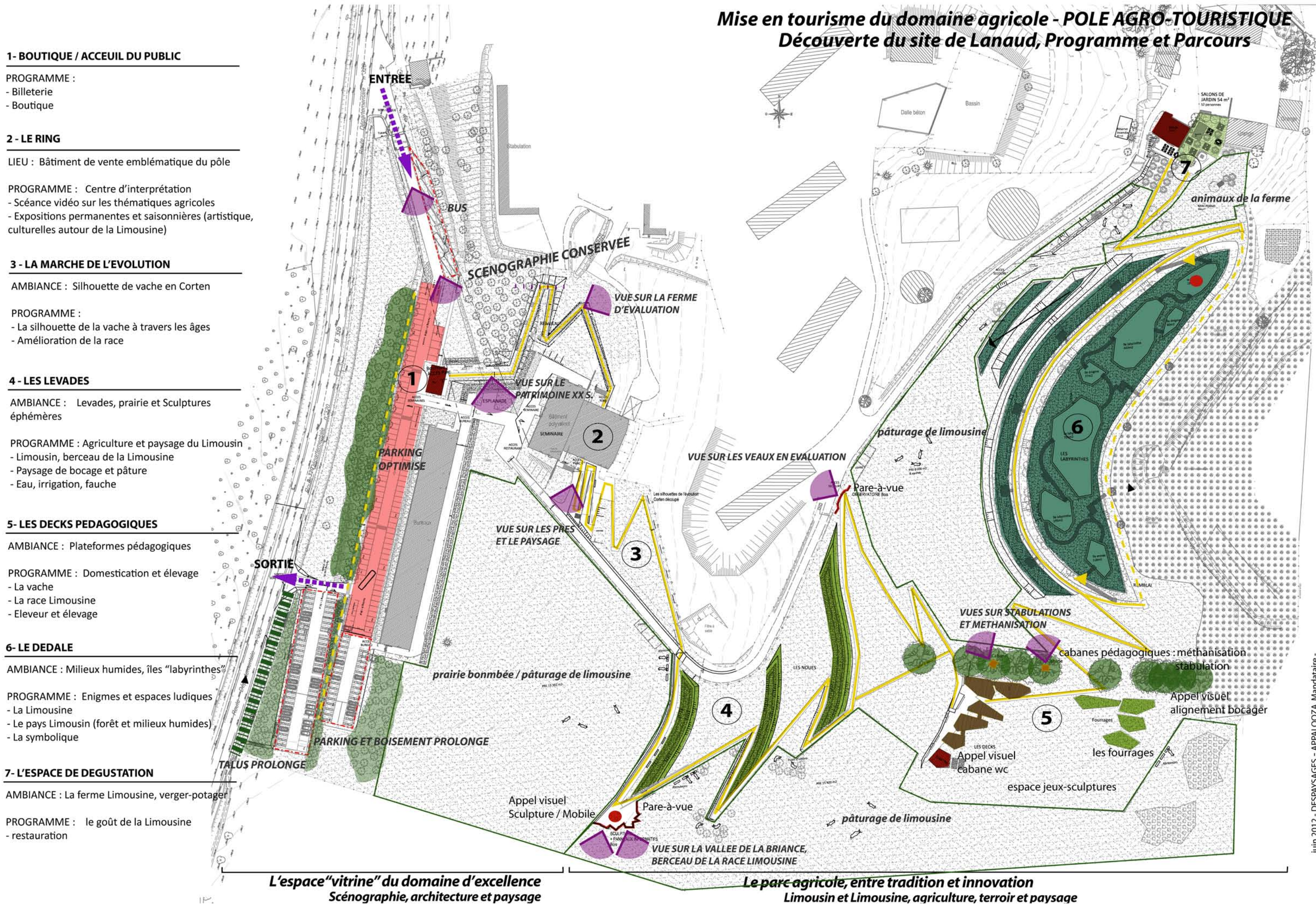
- La Limousine
- Le pays Limousin (forêt et milieux humides)
- La symbolique

7- L'ESPACE DE DEGUSTATION

AMBIANCE : La ferme Limousine, verger-potager

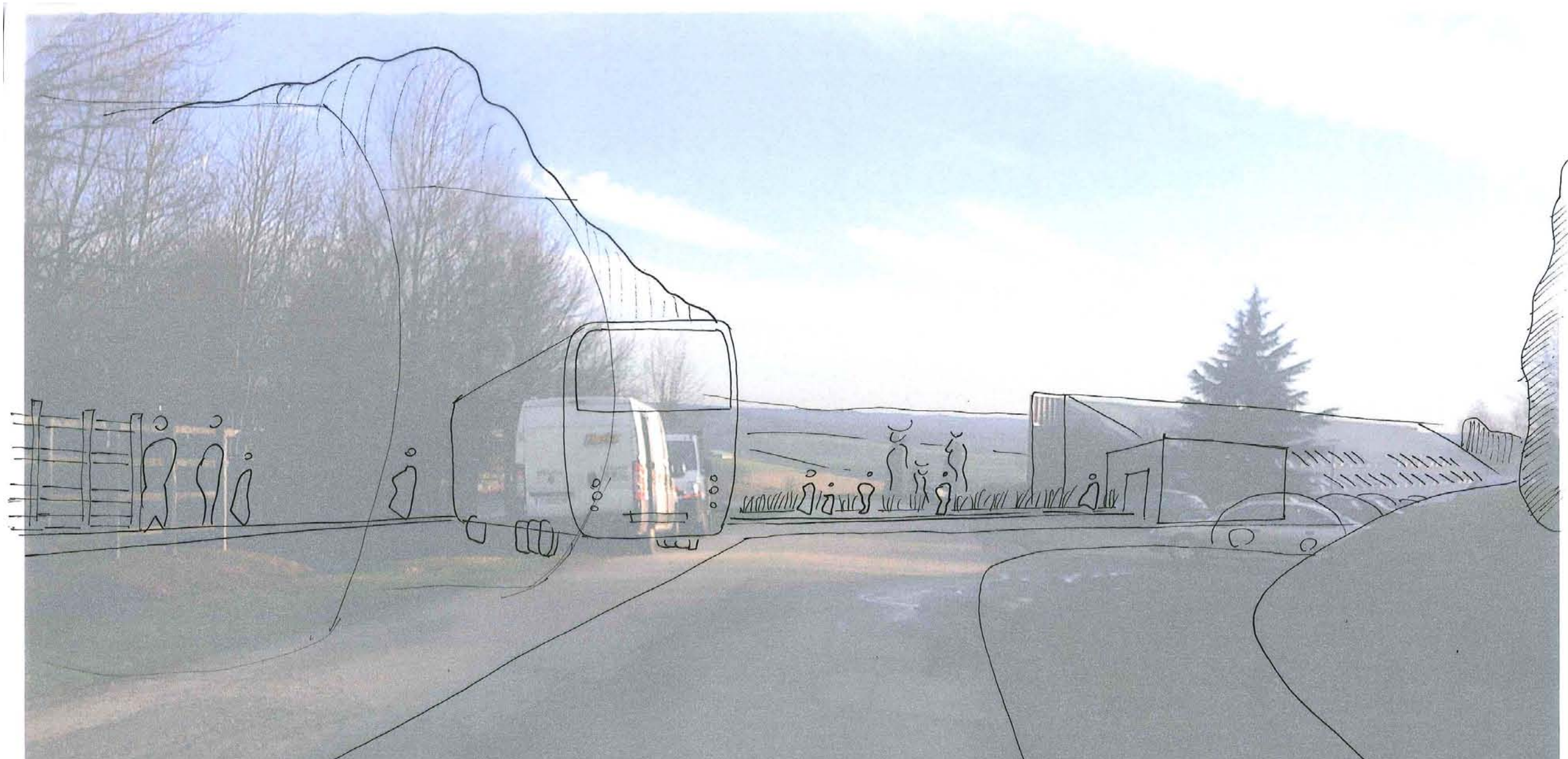
PROGRAMME : le goût de la Limousine

- restauration



L'espace "vitrine" du domaine d'excellence
Scénographie, architecture et paysage

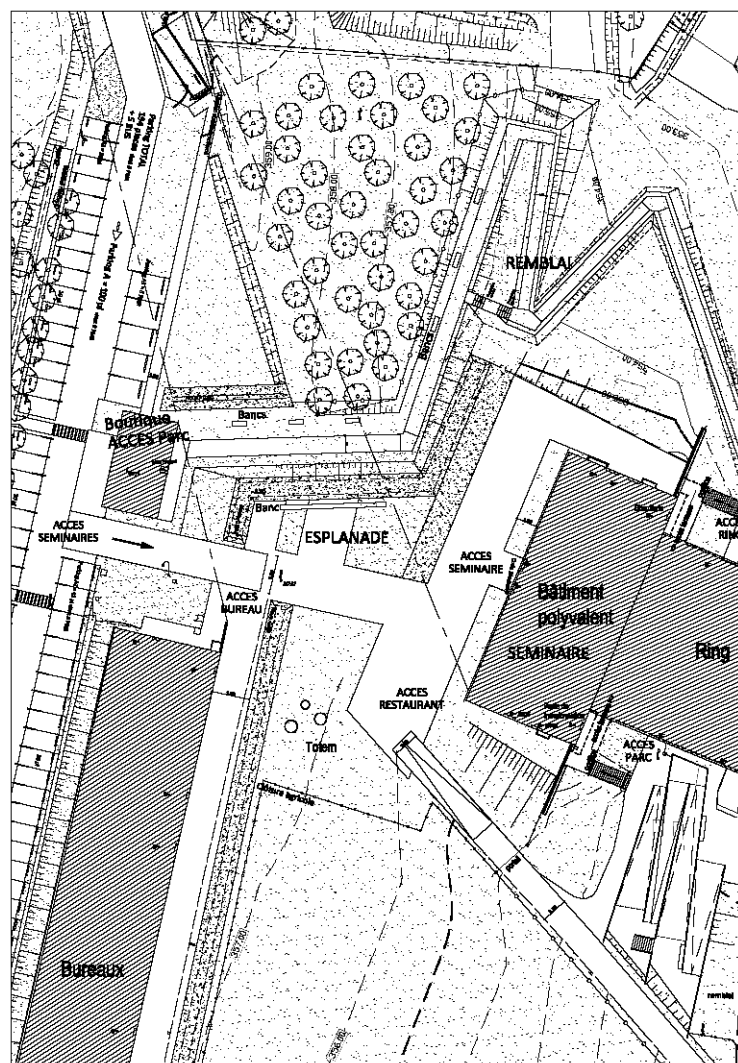
Le parc agricole, entre tradition et innovation
Limousin et Limousine, agriculture, terroir et paysage



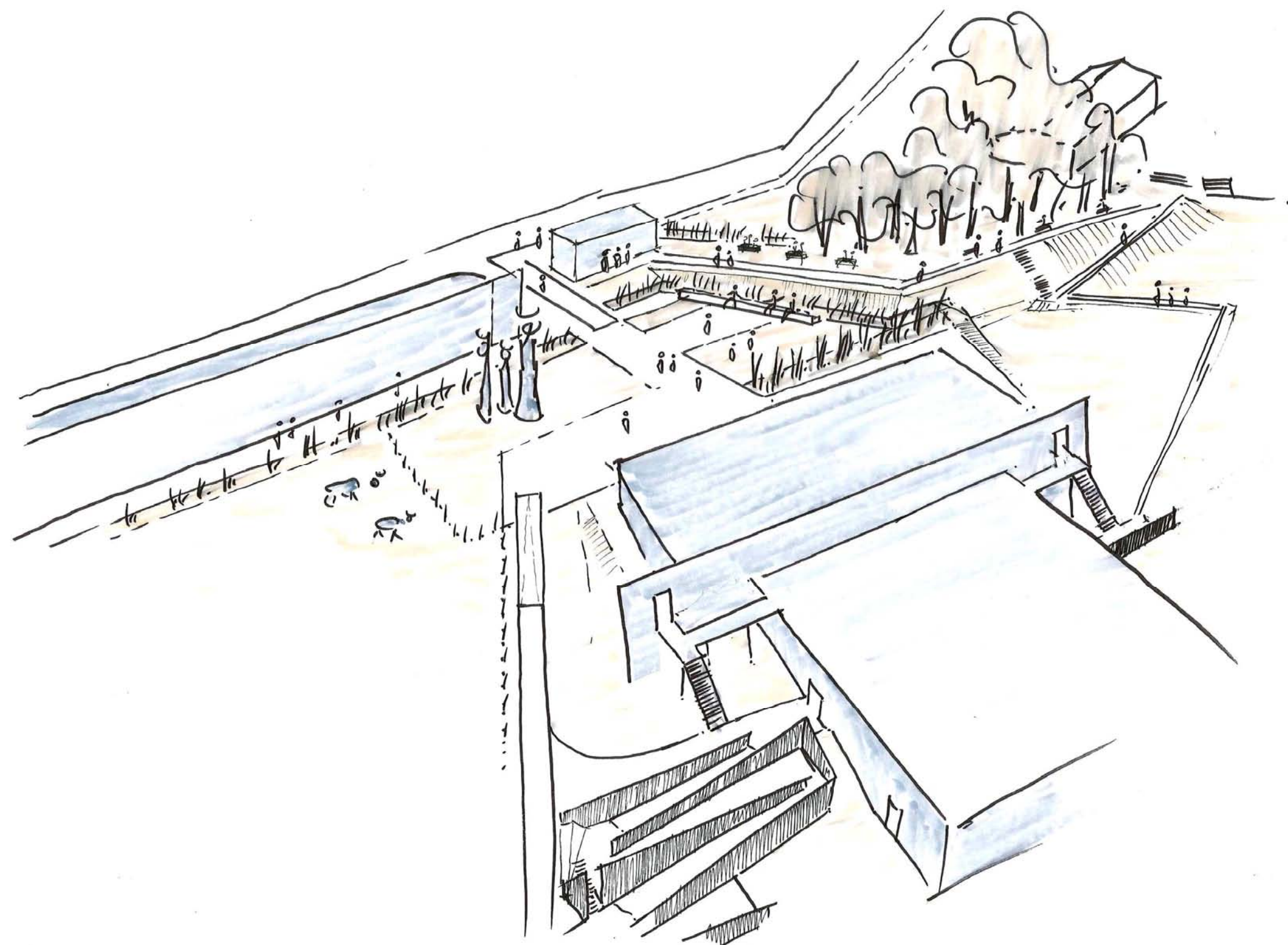
SCENOGRAPHIE de L'ENTREE

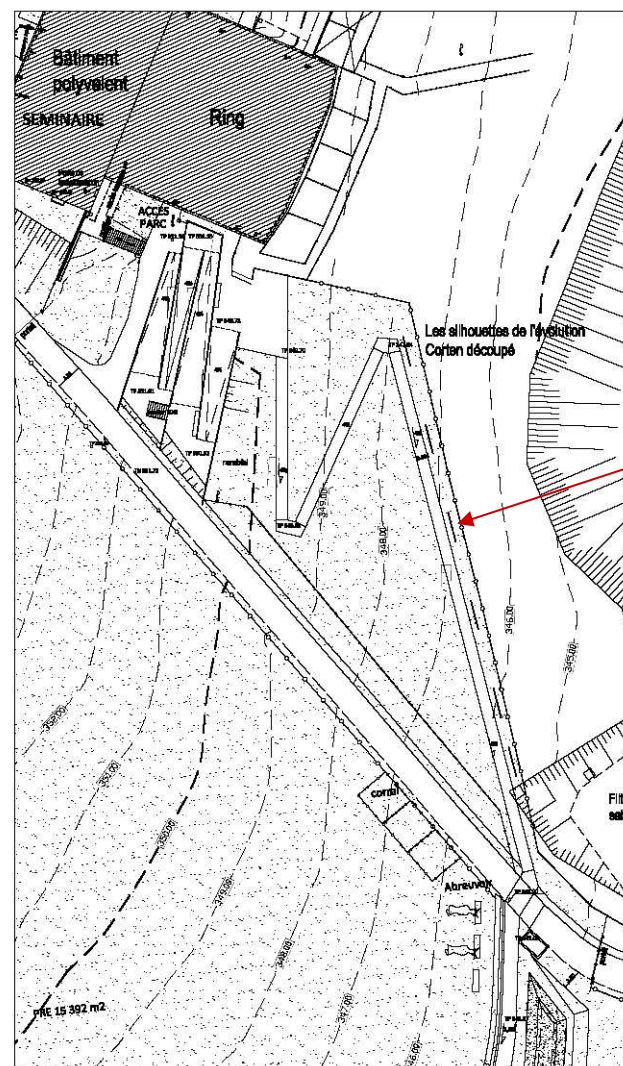


L'EXTENSION DU PARKING depuis la RD

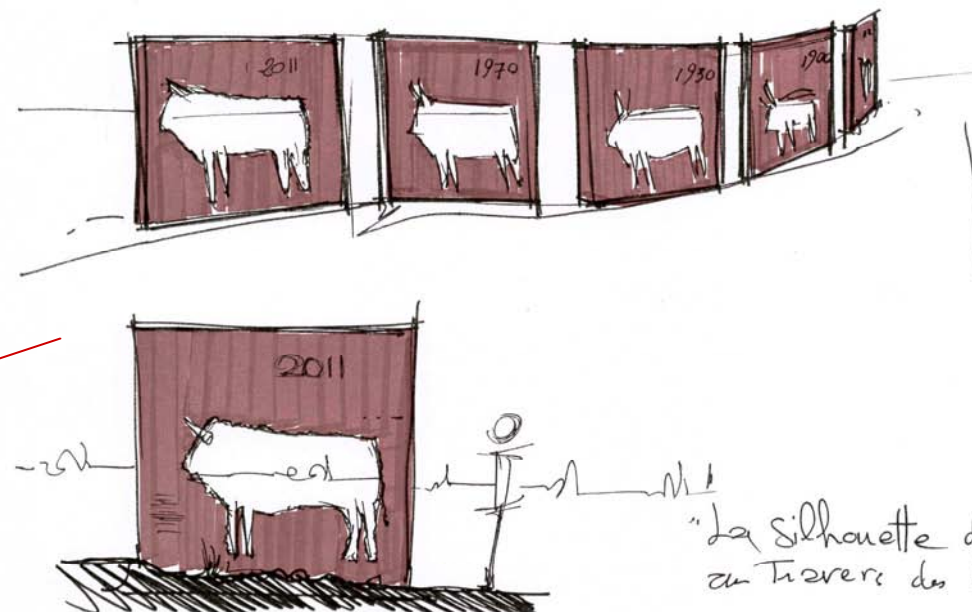


L'esplanade avec la boutique et l'accès au Parc





Sortie du Ring



1891



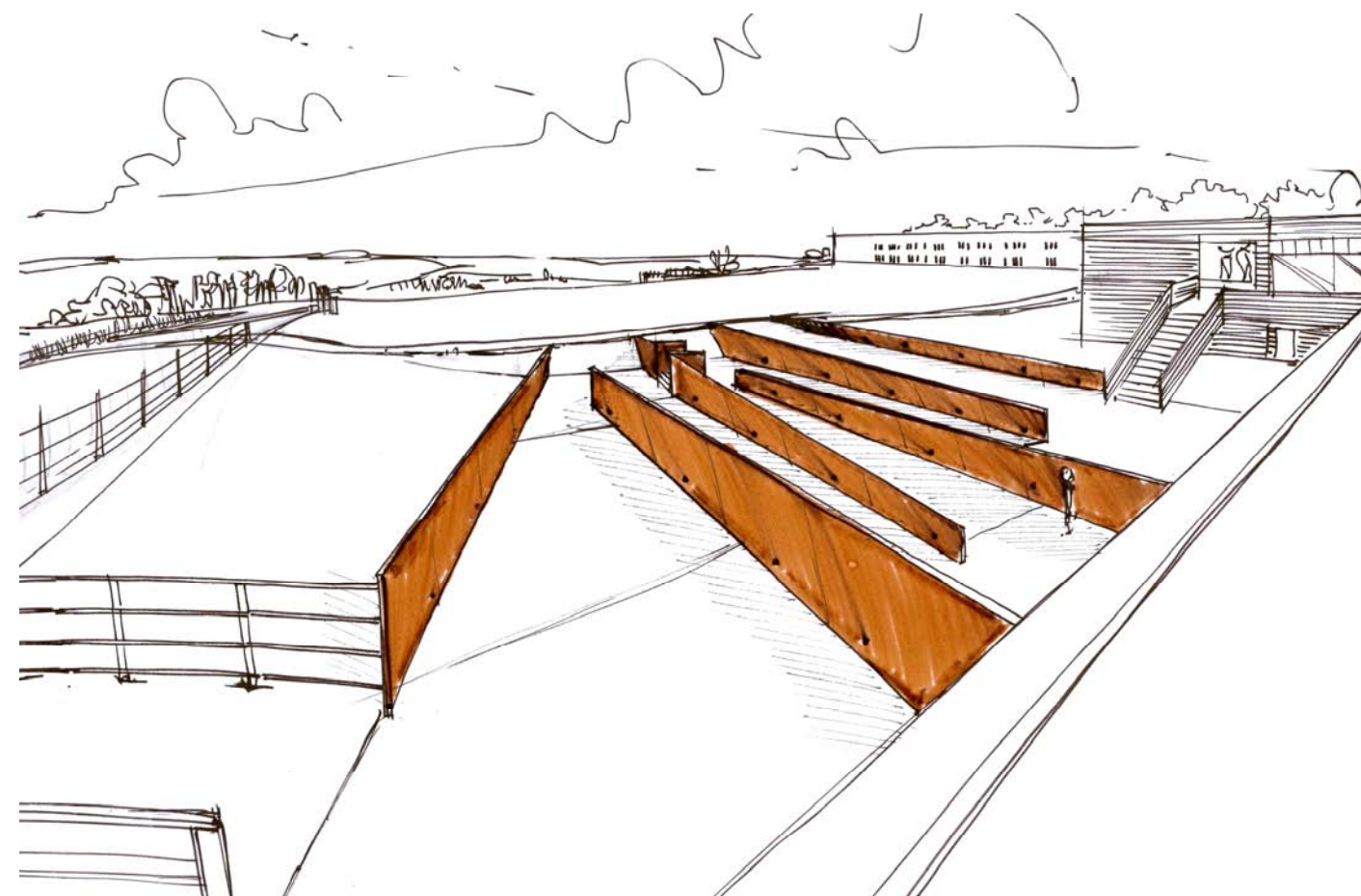
1863



1853

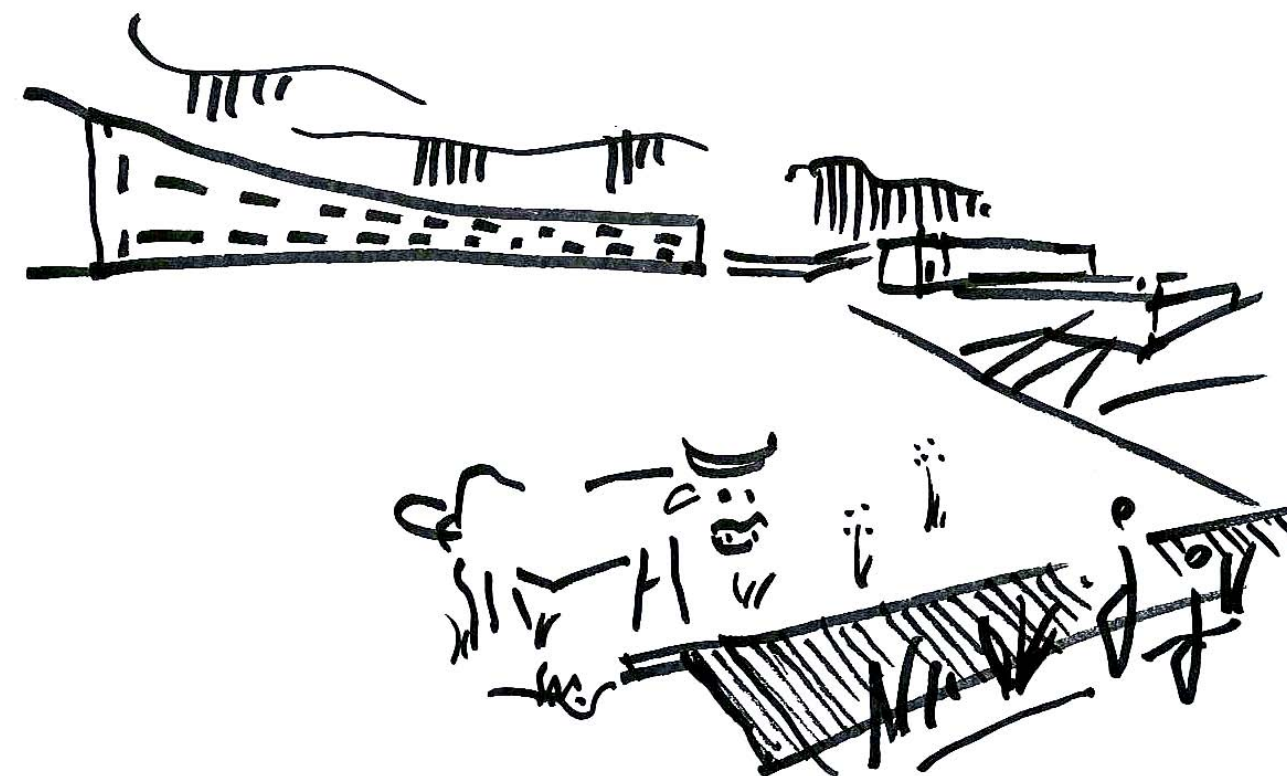
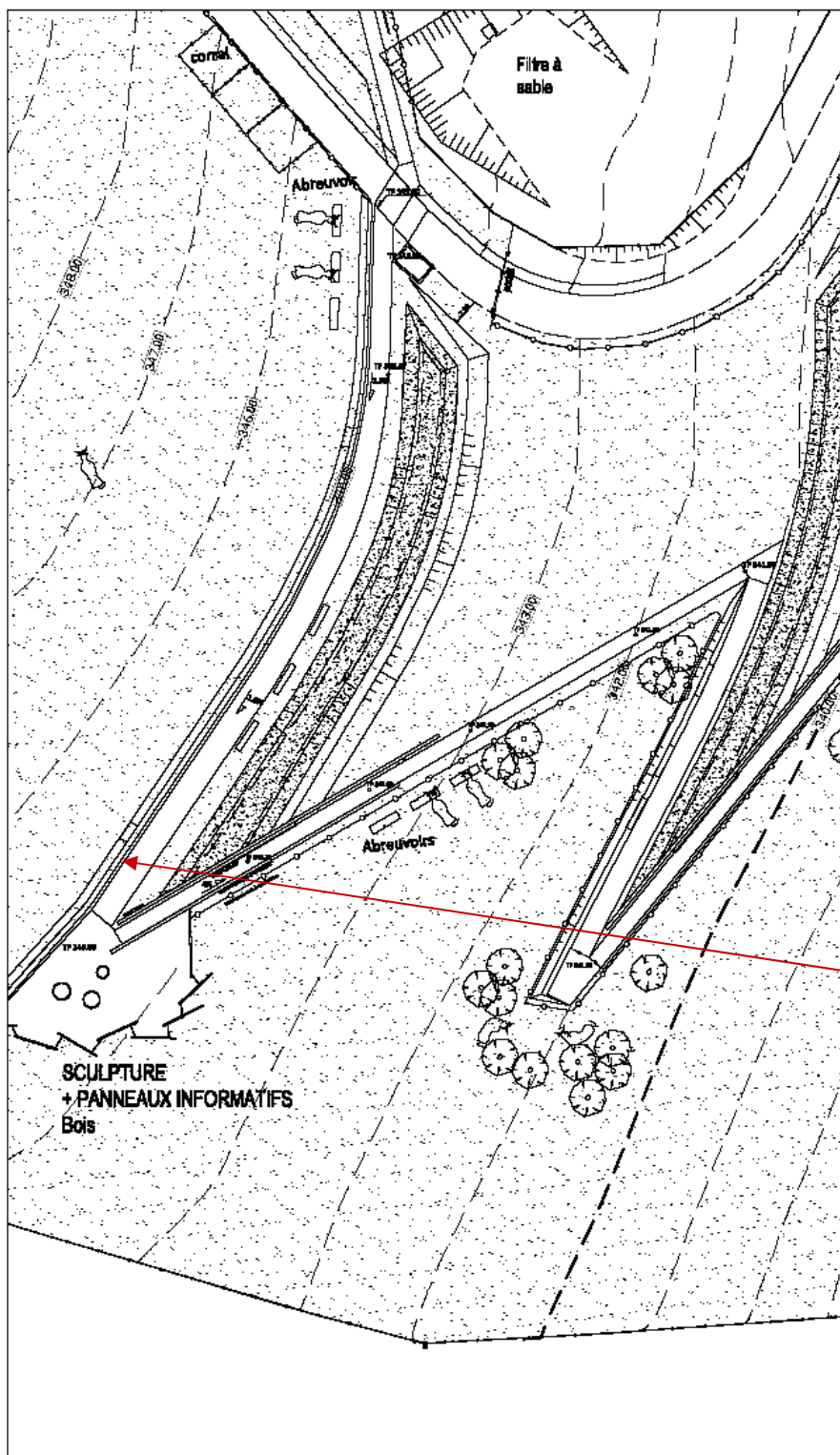


Silhouettes de vaches : tôle évidée, rapport taille / poids / époque



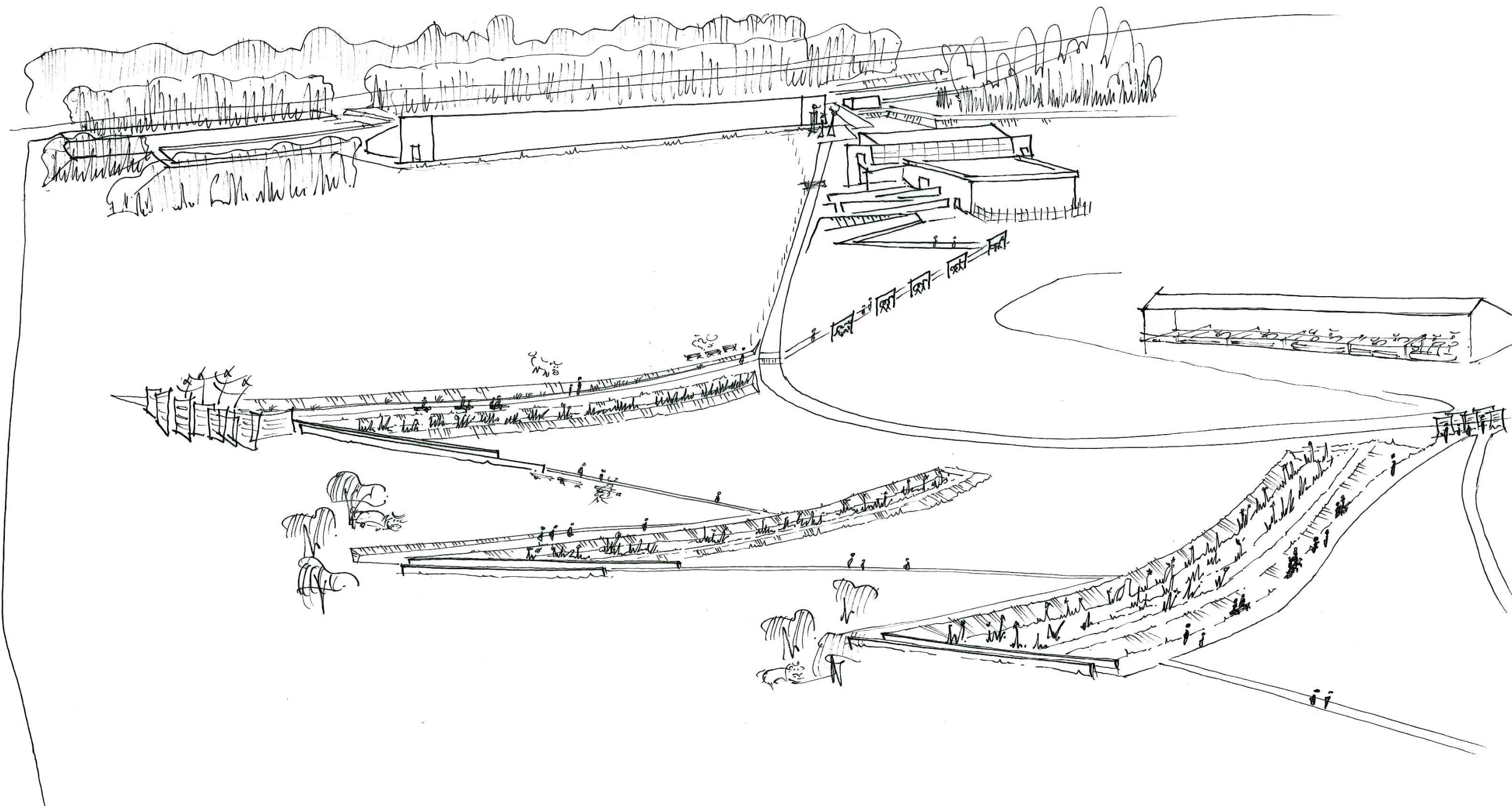
La sortie du Ring

SORTIE DU RING : la marche de l'Evolution de la Limousine

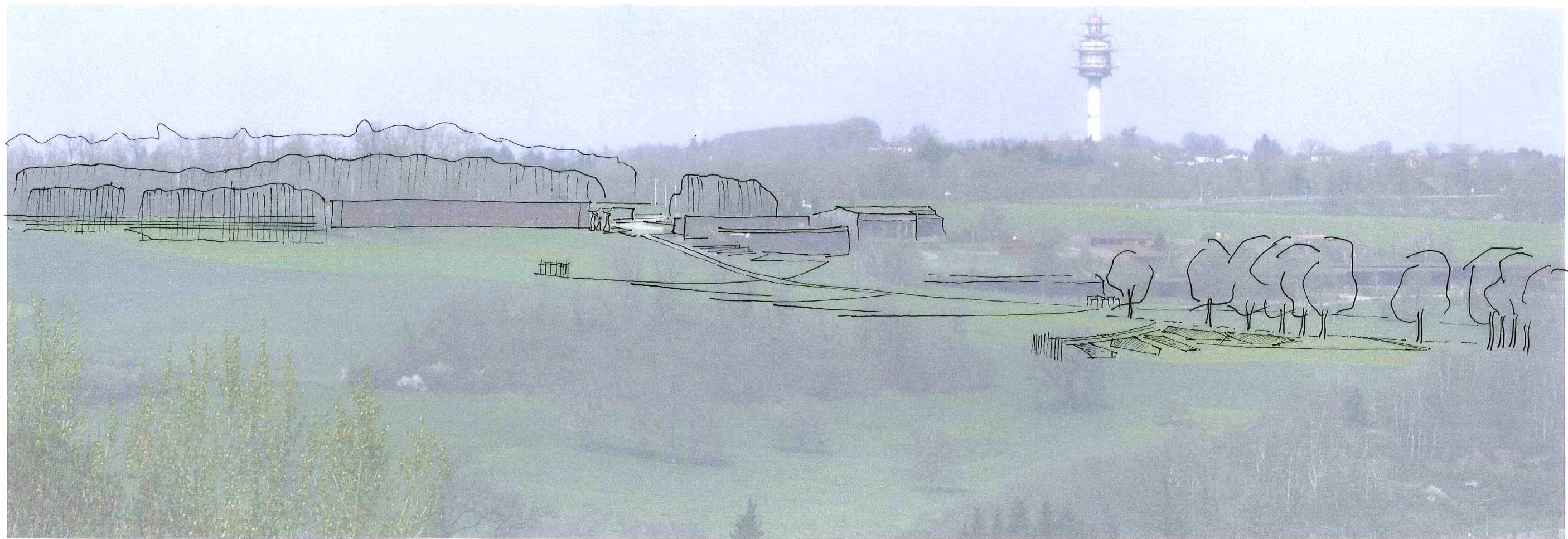


Visuel, retenues de terre et des bancs en acier Corten

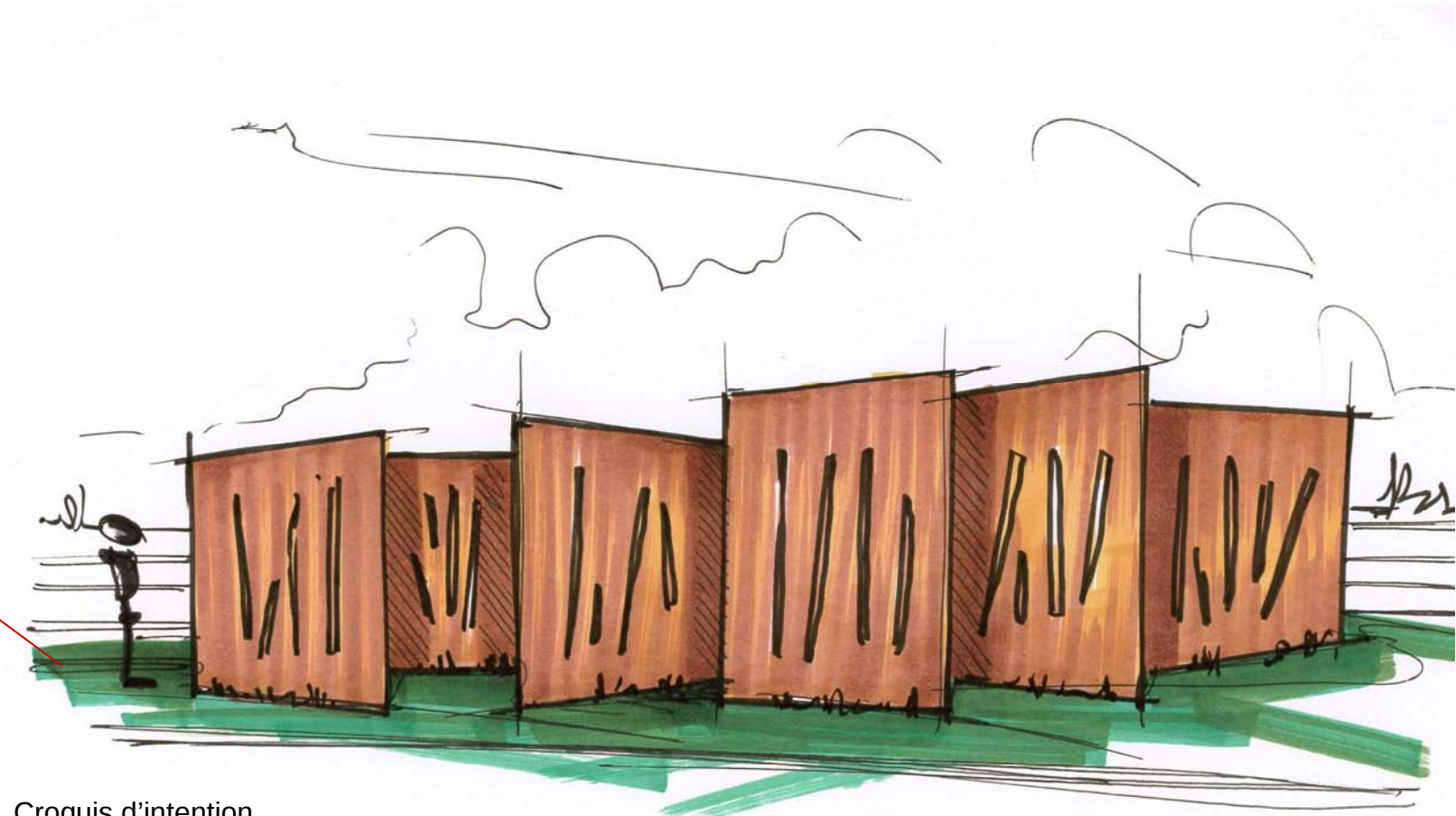
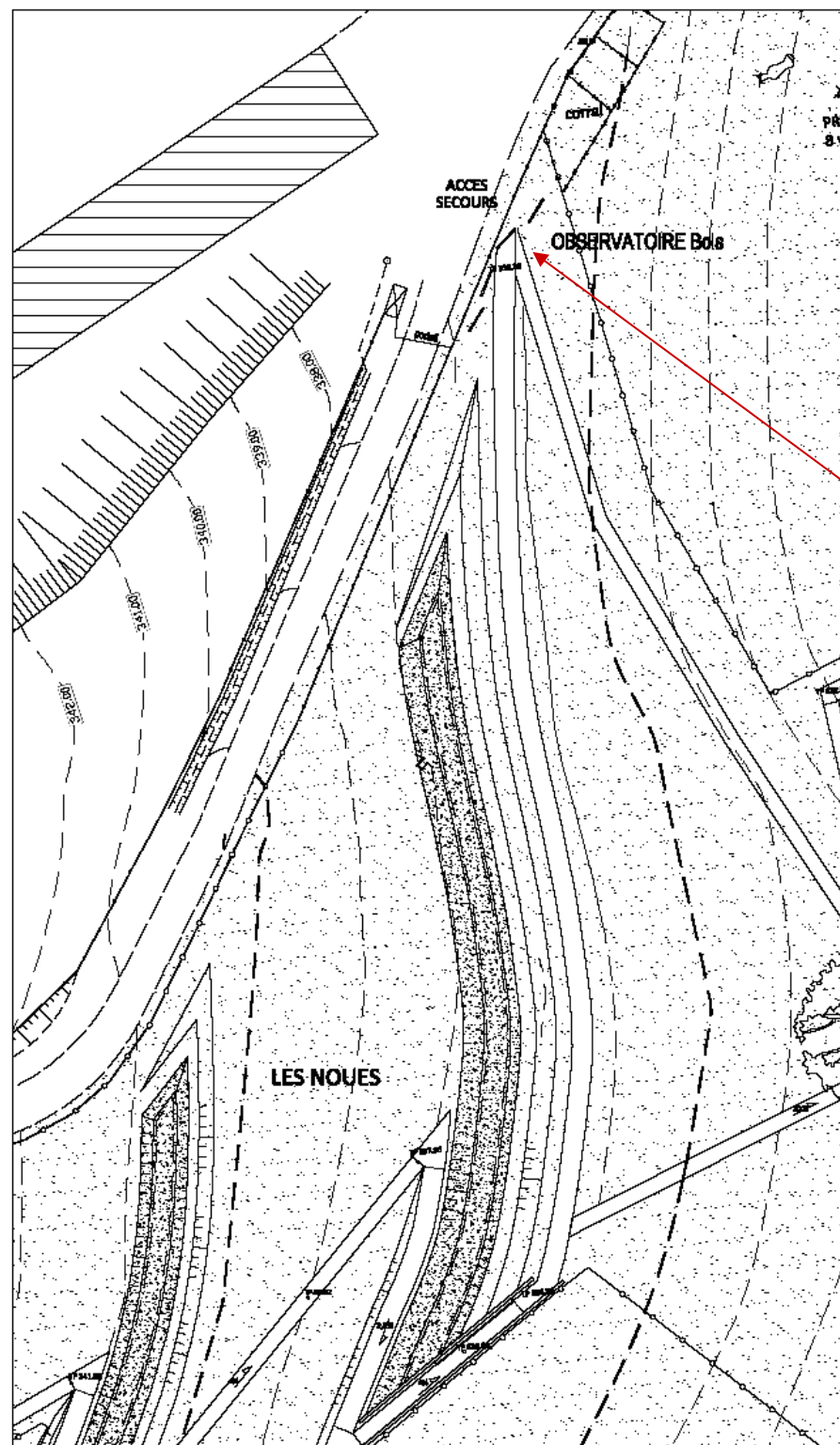
LES LEVADES : cheminements étagés avec points de vues sur le site et le paysage



VUE D'ENSEMBLE



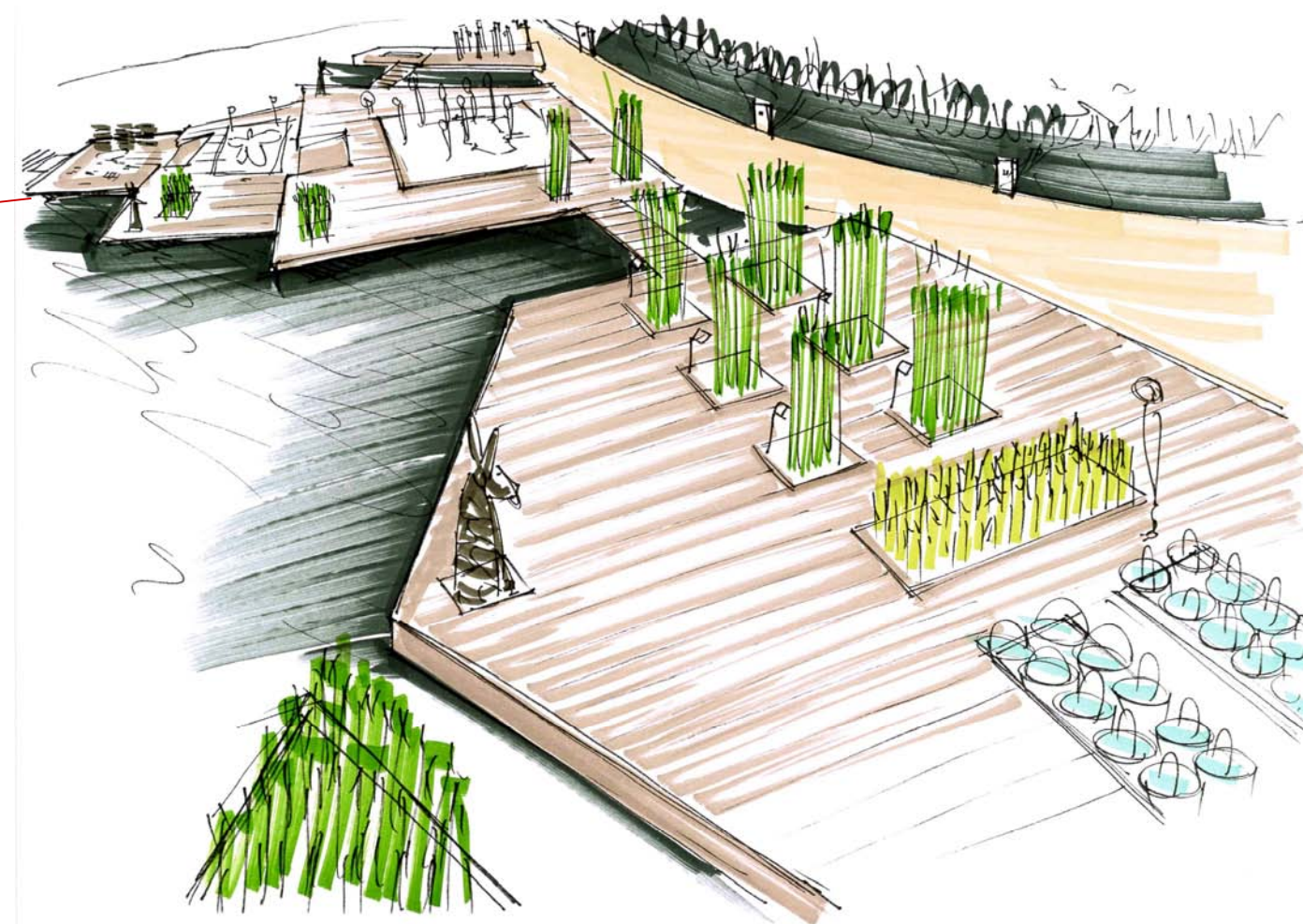
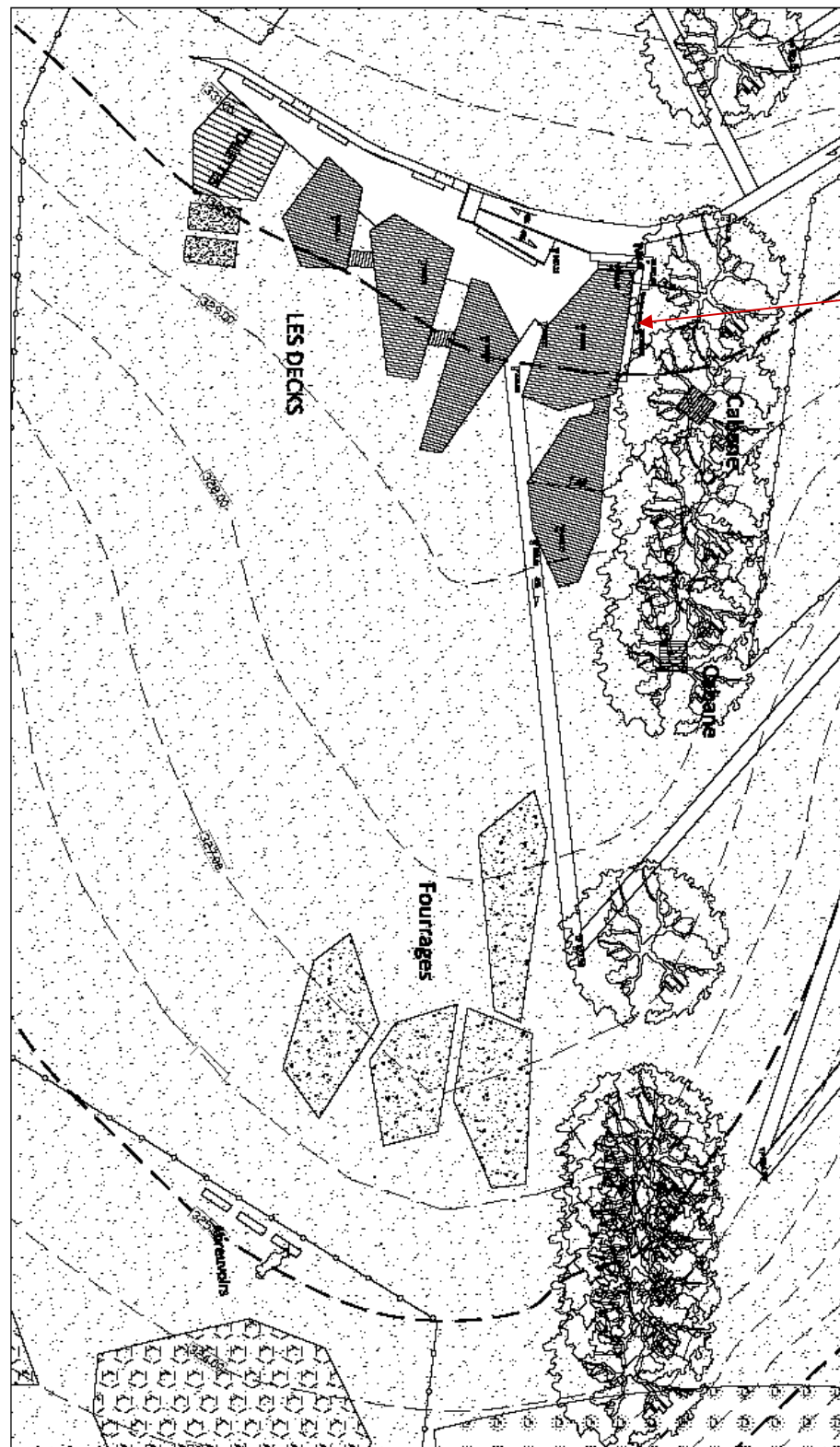
VUE D'ENSEMBLE DEPUIS L'A20 : sortie Saint Paul



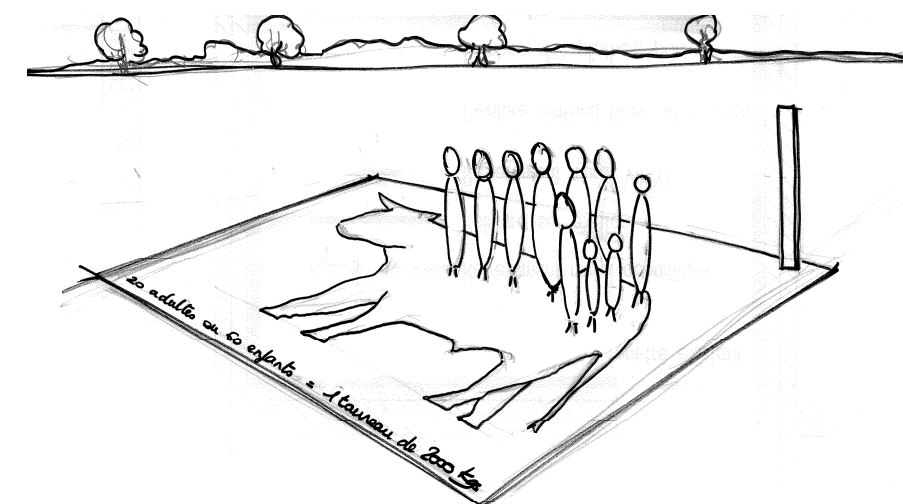
Croquis d'intention



POINT D'OBSERVATION : les veaux dans la stabulation

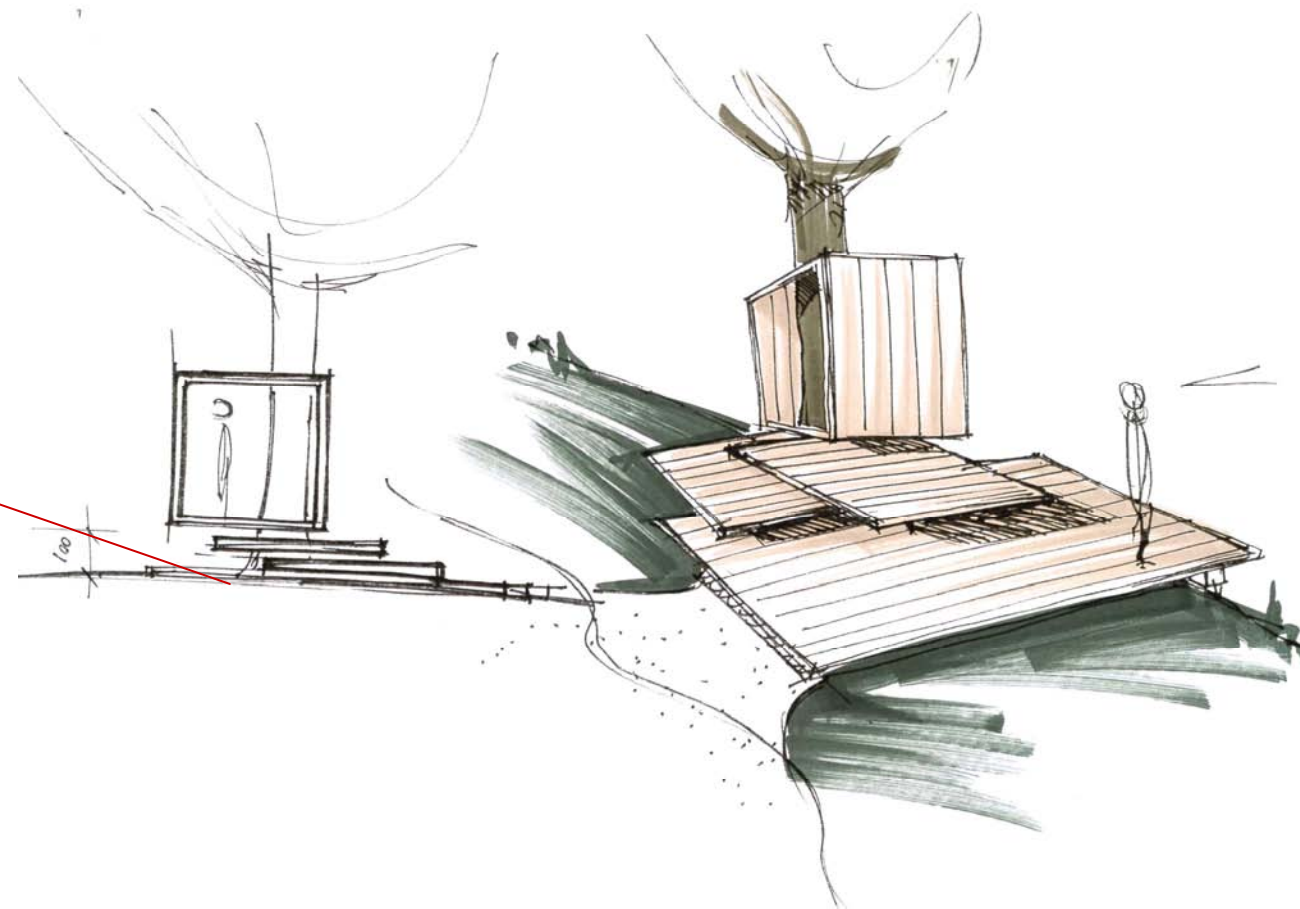
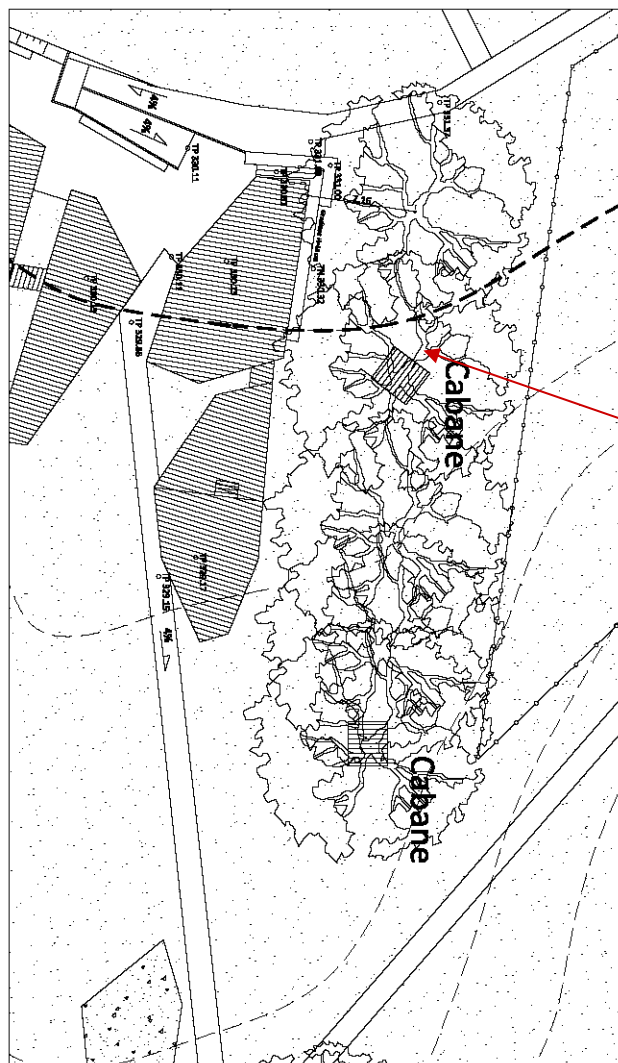


- La vache c'est :
- 160 à 200 litres de salives pour ruminer / jour
 - 60kg d'herbe / jour
 - 50 à 80 litres d'eau / jour
 - 4 estomacs
 - 1500 kg à 2000kg soit l'équivalent de 25 adultes ou de 50 enfants !

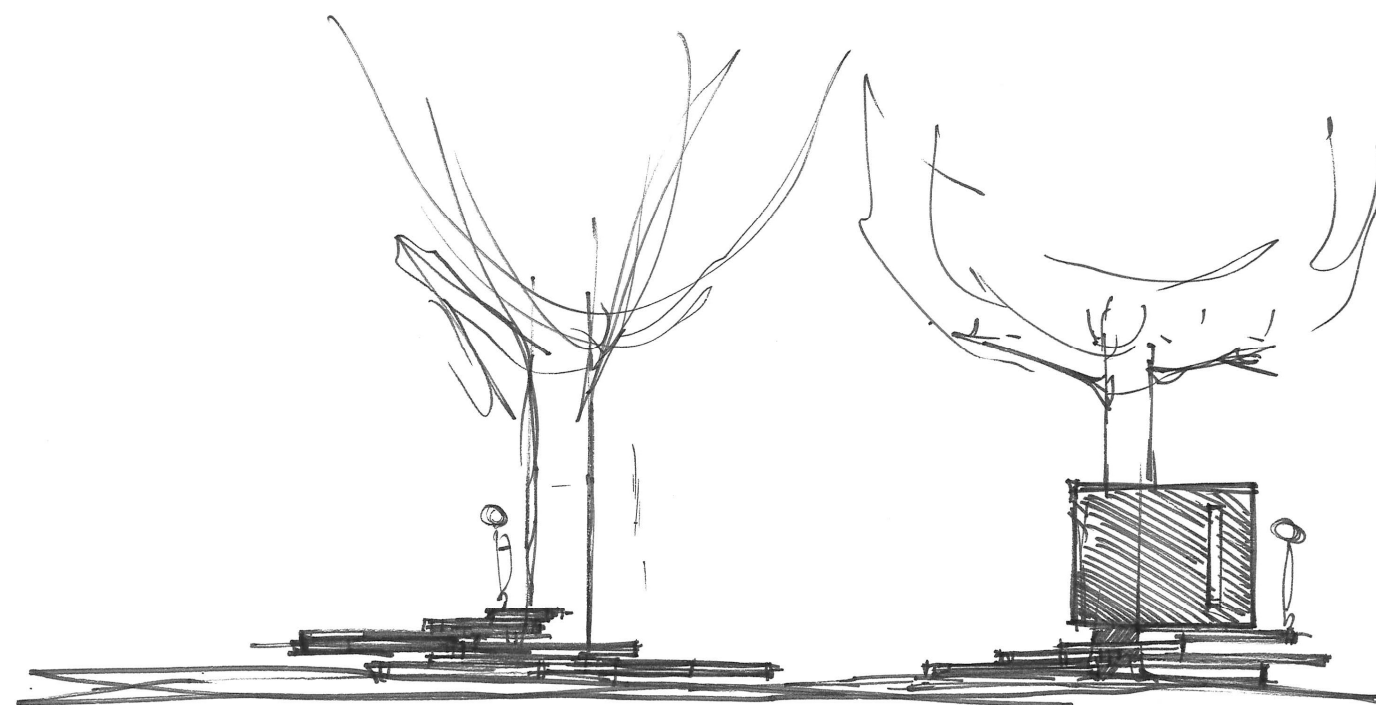


DECK PÉDAGOGIQUE VACHE LIMOUSINE

LES DECKS PEDAGOGIQUES : la vache est un ruminant, ...



Croquis sur les cabanes dans les arbres



LA HAIE BOCAGERE : les cabanes dans les arbres

Plan du labyrinthe sans échelle



LES ÎLES : le labyrinthe, vue générale

Plan du labyrinthe sans échelle



Principe : 118 m²

Île de départ

Des panneaux d'affichage en chêne lasurés rouges permettront aux visiteurs de connaître les règles du jeu, les consignes de sécurité et la première énigme



ÎLE DEPART : départ du labyrinthe, les panneaux explicatifs du jeu



Plan du labyrinthe sans échelle

Principe : 195 m²

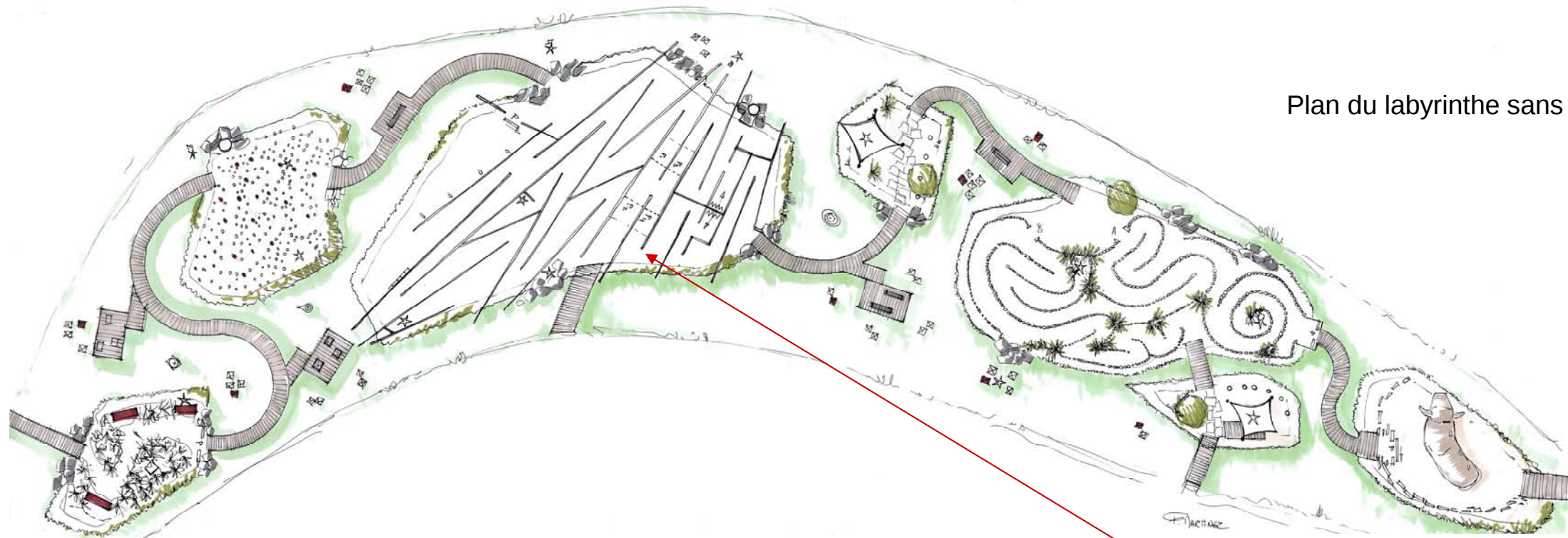
Labyrinthe ouvert

Les visiteurs traversent une forêt de troncs d'essences différentes et doivent trouver leur propre chemin

Il y a plusieurs solutions possibles



ÎLE CLE : le labyrinthe vertical, les écorces

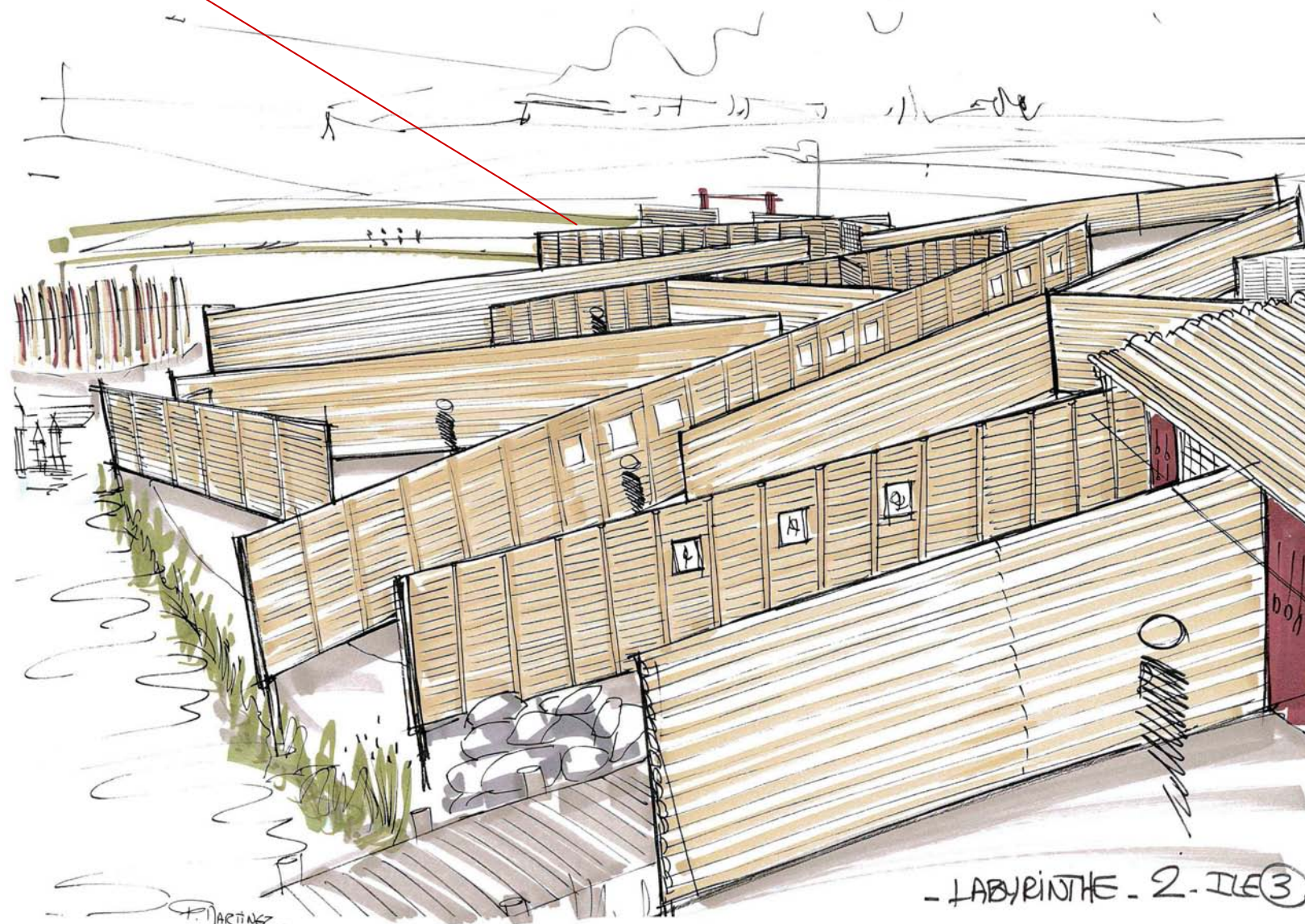


Plan du labyrinthe sans échelle

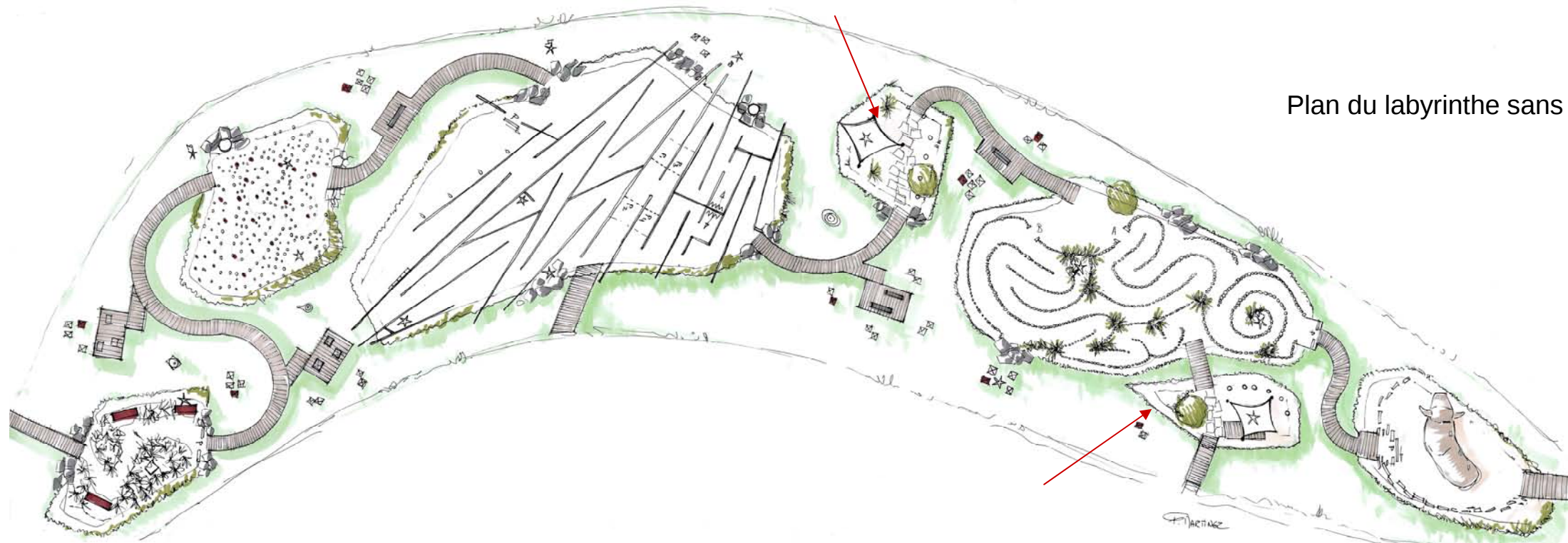
Principe : 701 m²

Labyrinthe ouvert

Les visiteurs se perdent dans ce labyrinthe
Des indices y sont cachés qui permettent d'ouvrir les portes



ÎLE LABYRINTHE : le labyrinthe horizontal, les panneaux



Plan du labyrinthe sans échelle

Principe : 2 îles à mi-parcours 77 m² et 60 m²

Île de transition

Un indice y est caché

Les voiles et les dossierers permettent

Aux visiteurs de faire une pose à l'ombre

La toile évoque l'envol d'Icare



ÎLE ENIGME: île envol, en référence à Icare



Plan du labyrinthe sans échelle

Principe : 442 m²

Labyrinthe fermé

Les visiteurs suivent un parcours où le cheminement est délimité par une barrière d'échalas reliés par des feuillards

Des indices y sont cachés

Présence de végétaux



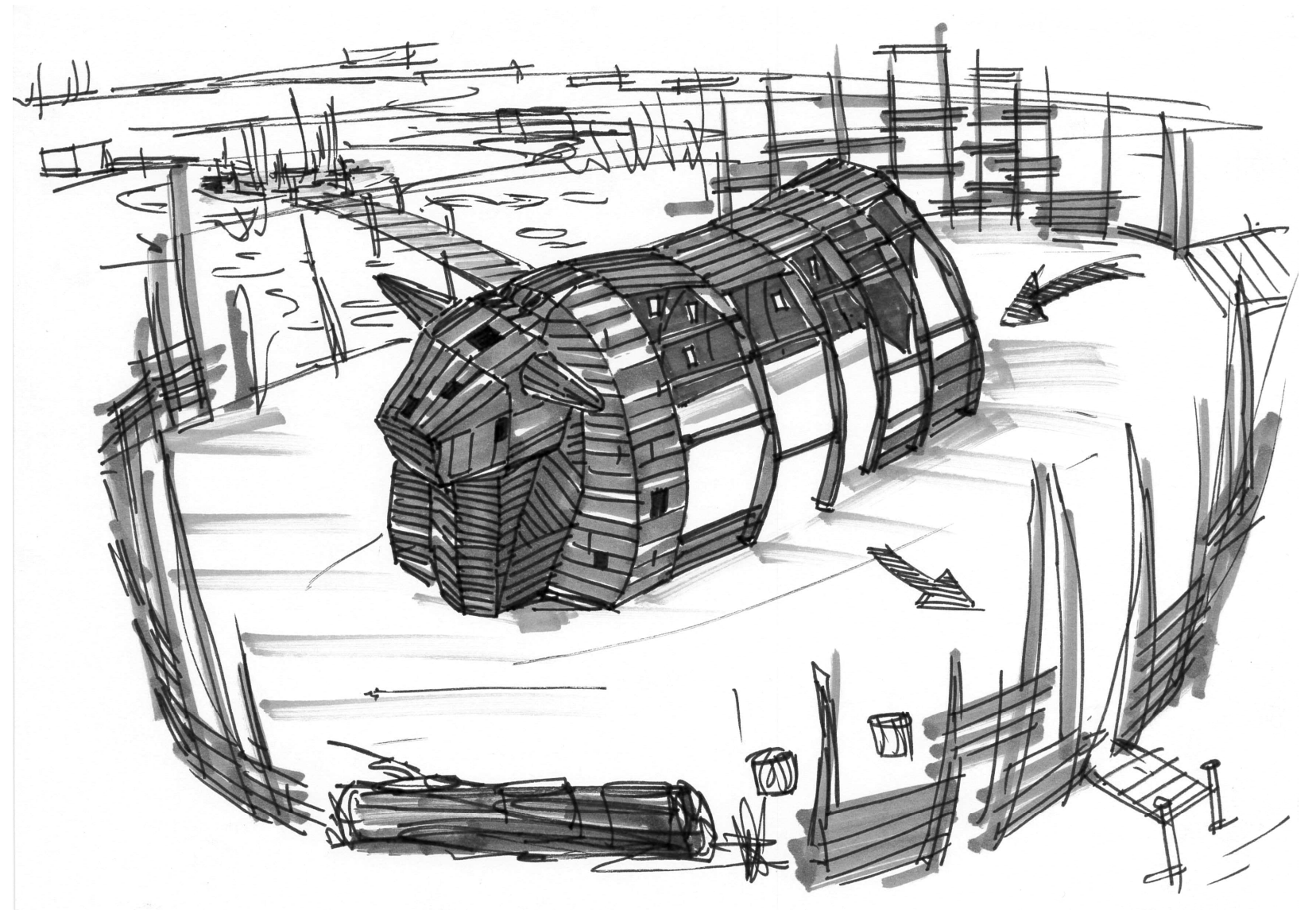
ÎLE LABYRINTHE : le labyrinthe échalas

Plan du labyrinthe sans échelle

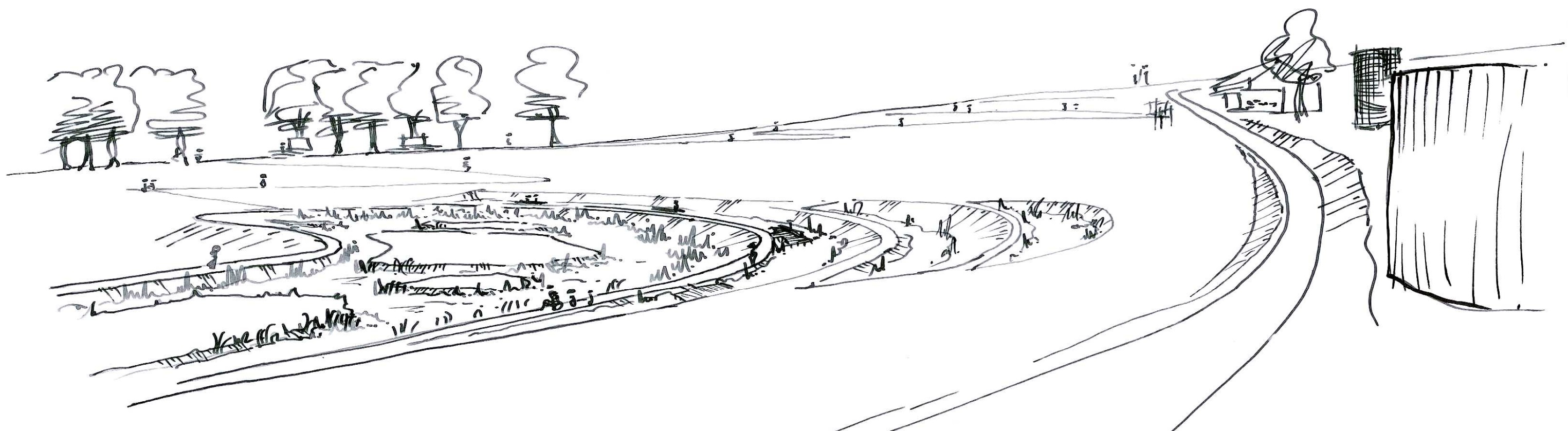


Principe : 166 m²

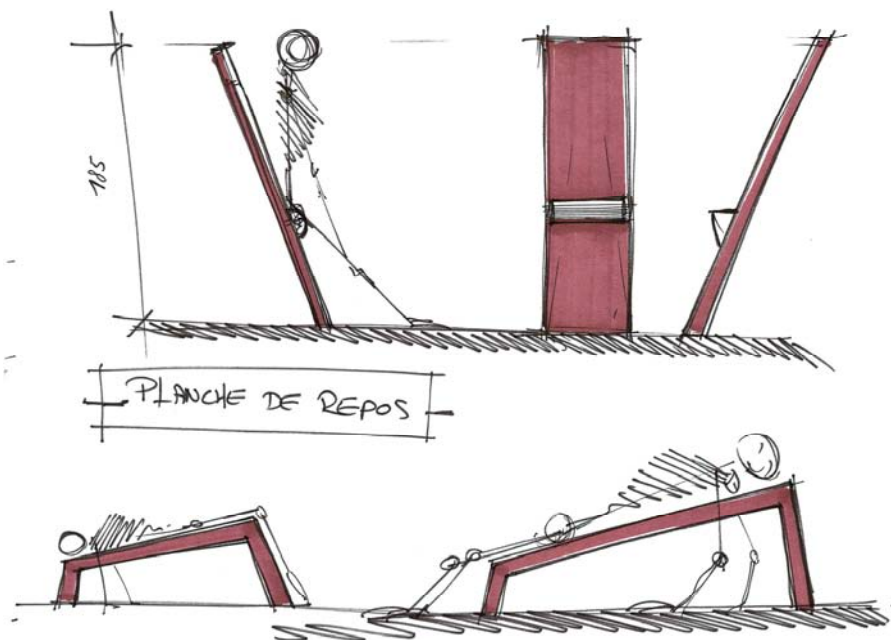
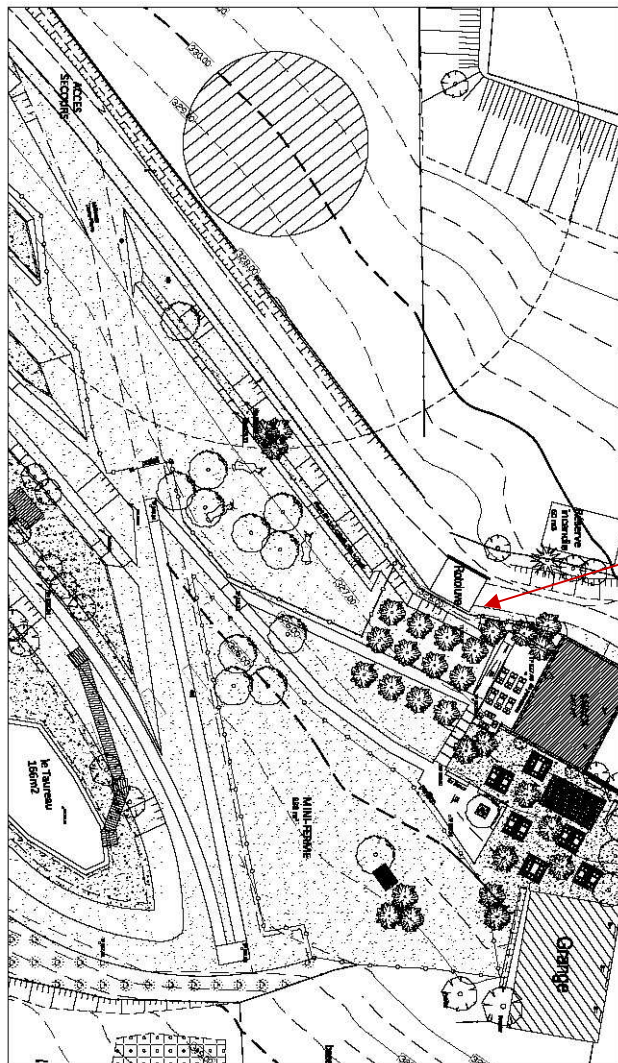
Le taureau se trouve à la fin du parcours général
Il représente la clé de toutes les énigmes
C'est le symbole du jeu et du site



ÎLE TAUREAU : le taureau, la clé

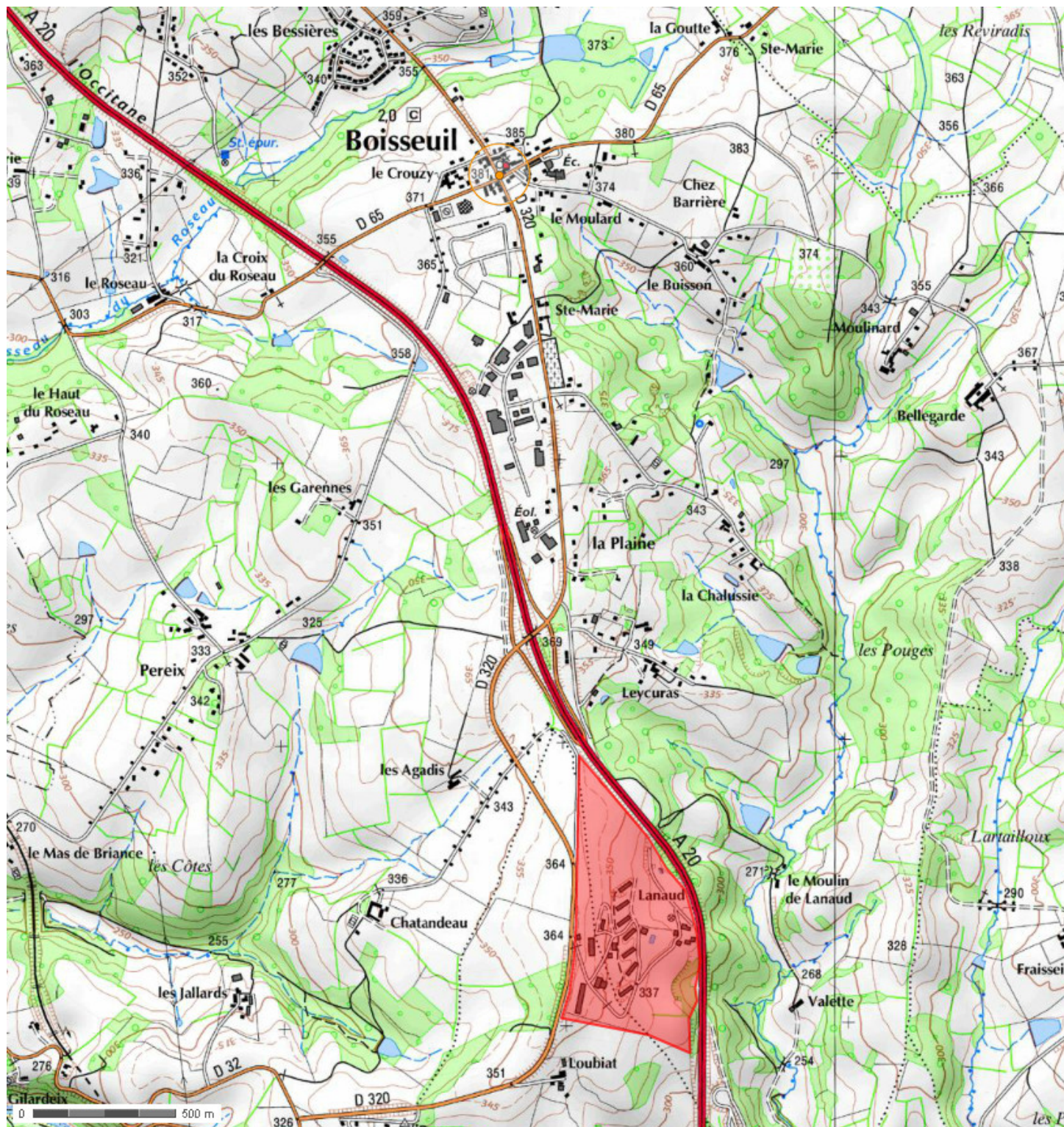


VALORISATION DU VALLON ET DE L'EPERON



LA FERME « CROC LANAUD » : le jardin potager, lieu de dégustation et de détente

F07413P0101



Longitude : 1° 19' 58.3" E
Latitude : 45° 45' 26.6" N